

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : [Nadia sanmiguel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/69e995cc32c243f56c2564e3>

Date d'obtention : 2023-12-01 15:47:50



 cadre21.org 

Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est primordial de parler à la victime et/ou à la personne qui est venue dénoncer la situation de sextage dans le but de pouvoir évaluer l'incident, soit poser des questions, remplir la grille d'évaluation. Cette grille nous permettra de déterminer ce qui a déclenché l'incident, sa nature, l'intention de l'instigateur et la durée du cas en question. Par la suite une vérification des informations recueillies aura lieu (rencontres individuelles avec témoins si lieu).

Suite à cette vérification, on regarde si le service de police doit être contacté. S'il semble que le contenu du sextage représente de la pornographie juvénile, l'appareil utilisé pour propager des images devra être confisqué et remis à la police.

Si nous ne croyons pas que le cas soit de nature criminelle, nous rencontrerons l'instigateur pour connaître sa version des faits. Ainsi notre équipe sera mieux outillée pour intervenir.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je suis maintenant capable de différencier et de mieux cibler les types d'interventions que l'équipe école doit effectuer versus celles qui doivent être référées au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de vérifier l'information me semble être celle qui est la plus délicate car il faut faire très attention de ne pas visionner des images que des élèves souhaiteraient nous montrer lorsqu'ils demandent de l'aide. Cela dit, la grille d'évaluation me semble être un outil indispensable et super utile pour éviter une telle situation délicate qui a le potentiel de nous nuire, malgré l'intention bienveillante de l'intervenant.